

 **Courier CGT Petite Enfance à attention des élu-e-s locaux et des Député-e-s Savoyard-e-s.**

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs n’ont eu de cesse de dégrader les conditions d’accueil des jeunes enfants et de leur famille dans les EAJE et les conditions de travail des professionnel-les les accompagnants.

Le secteur de la petite enfance est en danger, la sécurité des enfants accueillis en péril.

Les professionnel-les sont inquiets par les orientations possibles du nouveau décret d’août 2021:

-Réduction du nombre de professionnel-les diplômé-e-s ou qualifié-e-s auprès des enfants,

-Surbooking,

-Réduction des surfaces nécessaires au bon développement psycho-moteur des enfants,

-Affaiblissement des formations initiales et continues,

-Déréglementation (administration des médicaments),

-Transfert de compétences au CAF de l’agrément et du contrôle des EAJE jusqu’alors dévolus à la PMI (compétences et neutralité remises en cause).

-Commissions d’attribution des places en structures de plus en plus éloignées des besoins des familles (séparation des fratries, éloignement familial ou professionnel), moins de lisibilité et de transparence avec des critères qui semblent plus correspondre à des objectifs d’optimisation des places.

-Implantation de la plupart des créations de places dans le secteur privé favorisée par des subventions d’investissement et une déréglementation législative et réglementaire qui ne bénéficie pas aux enfants ni aux familles en terme de coût (plus élevés) et de qualité d’encadrement (moins d’exigence).

Nous ne pouvons pas faire de l’accueil de qualité en voulant faire du profit!

De telles orientations nous font craindre de dangereuses dérives comme dans certains EHPAD.

Le secteur souffre d’une pénurie de professionnels et la seule réponse du gouvernement a été la parution de l’arrêté du 29 juillet 2022 autorisant des personnes sans aucune expérience ou diplôme à exercer auprès de jeunes enfants!

Ces dernières mesures illustrent un peu plus le mépris et l’absence totale de reconnaissance de nos métiers de plus notre filière pourtant bien présente dans la crise sanitaire a été complètement écartée du Ségur.

La pénurie de personnel doit passer par une augmentation massive et immédiate des places en centre de formation.

Nous refusons cette braderie de l’accueil du tout petit!

Nous demandons le retrait de cette arrêté tout comme le décret d’août 2021.

Nous demandons l’arrêt du financement des entreprises de crèches par des fonds publics.

Pour un service public de la petite enfance de qualité, nous exigeons des conditions de travail décentes et respectueuses pour les professionnels à hauteur de leurs missions.

En tant qu’élus locaux, la CGT vous invite à ne pas appliquer les préconisations à la fois du décret et de l’arrêté et de prendre ainsi vos responsabilités en terme de santé et de sécurité du public accueilli et des professionnel-les.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous et connaître vos engagements pour une politique ambitieuse de la petite enfance sur votre territoire (reconnaissance, revalorisation des salaires, amélioration des conditions de travail…).

Parce que l’accueil de la petite enfance ne s’improvise pas, c’est un métier,

Donnons toute leur place aux bébés en nous rappelant bien qu’ils seront les adultes de demain.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sincères salutations.

Pour le collectif CGT petite enfance

Catherine Louvel contact 07-76-09- 74-44 csd73savoie@orange.fr